

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 1^{er} juin à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Olivier LE BRAS, Ronan PRUD'HOMME, Martine RECEVEUR, Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Hélène RUMEUR, Monique KERMARC, Marc MADEC, Yvon POULIQUEN, Françoise GALLOU, Emilie MESSAGER, Patrick LE MERRER, Josselin BOIREAU, Hervé DERRIEN, Florence CHARLOU, Pierre-Antoine DEAL, Marie-Aude LE BORGNE, Sophie GALLOUEDEC, Thierry BOURGOIN, Nicolas LOZAC'H, Frédérique STEPHAN, Erwan PIERRE, Yves ROLLAND, Mickaël DOSSAL, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Jocelyne PROUFF (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Jean-Pierre MAZE (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL), Jacques POULIQUEN, Marie-Aude LE BORGNE, Thierry BOURGOIN, Mickaël DOSSAL

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 31 Votants : 34 Quorum : 17

Nicolas LOZACH a été élu secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Mme le Maire laisse la parole à Monsieur Stéphane LOZDOWSKI qui donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 2017.

A l'issue, Monsieur Yvon POULIQUEN apporte une petite précision sur le point relatif au dossier d'enquête publique et notamment lorsque Mme le Maire précise que, depuis 2008, la commune déléguée de Saint-Thégonnec, avait décidé d'émettre un avis sur les dossiers d'enquêtes publiques **« sur le bassin versant de le Penzé même s'il n'y avait pas de surface d'épandage sur la commune »**.

Une seconde précision est apportée sur le point 11 relatif à la convention avec le SDEF pour la desserte BT/EP/FT du lotissement Gorré Loc à savoir que le prix indiqué pour les télécommunications est en TTC et non HT.

Arrivée en cours de séance de M. Thierry BOURGOIN.

Ces précisions étant apportées, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents, soit 31 voix.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU MULTI-ACCUEIL TI AR BLEIZIG PAR BABILOU – EXERCICE 2016, CODE CM170601

Madame le Maire cède la parole à l'équipe du multi accueil Ti Ar Bleizig venue présenter le rapport d'activités 2016 dans le cadre de la Délégation de service public : Mesdames Gaëlle LHERMITE, Directrice, Sandrine BLOINO, responsable gestion et Louise De HURTASUN, responsable gestion à compter de ce jour.

Le groupe BABILOU, dont le siège social se trouve à COURBEVOIE, a été créé en 2003 ; il gère, à ce jour, 250 structures au plan national et 25 au plan régional, dont 7 en délégation de service public.

Le contrat de DSP du multi accueil « Ti Ar Bleizig » a débuté le 1^{er} mars 2014, pour une durée de six années, pour une ouverture de la structure au 1^{er} septembre 2014. Le multi accueil accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, à hauteur de 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h. Il est fermé sur une période annuelle de quatre semaines (été et vacances de Noël).

Un groupe pluridisciplinaire de cinq personnes compose l'équipe dirigée par une éducatrice de jeunes enfants.

Le multi accueil Ti Ar Bleizig dispose de 15 places en accueil collectif comprenant les places réservées aux habitants de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et 4 places aux salariés des entreprises Bosch (3 places) et de la

maison de retraite Sainte Bernadette (1 place) et d'un service d'accueil familial de 3 places via une assistante maternelle agréée. L'accueil des enfants se fait donc de façon régulière mais aussi occasionnelle ou d'urgence.

Madame BLOINO nous donne quelques chiffres :

- Avec 43 enfants inscrits on constate une augmentation principalement en accueil occasionnel. Le taux de fréquentation de 2016 est de 64 %, représentant l'accueil de 33 enfants.
- 65% des familles ont un tarif horaire inférieur à 1.50 € et 28% inférieur à 1.00 €.

Madame LHERMITE nous présente le projet pédagogique :

- L'axe fort de cette année 2016 est le bilinguisme breton au quotidien avec le recrutement en janvier 2016 d'une auxiliaire petite enfance bilingue bretonnante. Youn DANIEL intervient tous les jeudis pour chanter, danser et raconter des histoires en breton.
- L'autre axe de travail important est la mise en place des couches lavables en partenariat avec un fournisseur local. Les couches lavables sont fabriquées par un ESAT (atelier protégé). Une réunion d'information a eu lieu avec les parents. Sur 25 familles sollicitées, 19 réponses sont parvenues dont 14 favorables. L'acquisition d'une seconde machine à laver sera nécessaire.
- L'ouverture de la crèche familiale a eu lieu le 15 mai 2017 avec le recrutement d'une assistante maternelle en cours d'obtention de son agrément. Elle accueille 2 enfants à temps plein.

Puis Mme LHERMITE énumère les évènements de l'année 2016 :

- Le carnaval le 10 mars : goûter, danses, maquillage
- La journée portes ouvertes du 11 juin très appréciée des familles
- La fête de l'été le 6 juillet pour préparer la séparation des enfants qui rentrent à l'école : kermesse, expo photos, goûter
- Les journées pédagogiques : fermeture de la crèche les 16 mai et 22 août
- La réunion de rentrée le 19 octobre
- Le goûter de Noël le 14 décembre avec l'intervention de Youn DANIEL pour l'animation
- Le partenariat avec la bibliothèque : Ghislaine BESLY vient une fois par mois pour des séances de bébés-lecteurs. Elle est toujours très attendue.

Une enquête de satisfaction est effectuée chaque année : 22 parents interrogés en juin avec 9 retours seulement mais exploitables et intéressants. 89% des parents se disent satisfaits et prêts à recommander le multi accueil de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. La note est de 8.4/10 cette année contre 8.9/10 en 2015.

Un travail sur la communication est à envisager à l'avenir car c'est un souhait exprimé par les familles. Ils aimeraient en savoir plus sur la pédagogie notamment (newsletter....).

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire remercie l'équipe de Ti Ar Bleizig pour leur travail et rappelle que les 3 axes fixés par le multi accueil ont été mis en œuvre à savoir : le bilinguisme, la mise en place des couches lavables et l'ouverture de la crèche familiale.

Mme Gaëlle ZANEGUY souligne que le recrutement de l'assistante maternelle est très intéressant et que la personne s'est très bien intégrée.

Mme Emilie MESSAGER ajoute que dans les projets il est envisagé d'impliquer les élèves de CM2 bilingue pour des échanges avec la crèche.

Arrivée en cours de séance de MM. Jacques POULIQUEN, Mickaël DOSSAL, Mme Marie-Aude LE BORGNE.

Le rapport est consultable en mairie. **Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.**

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE LOT N° 6 POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BILINGUE, CODE CM170602

Suite au désistement de l'entreprise ayant été attributaire du lot n° 6, dans le cadre de l'attribution des marchés, Madame le Maire présente au conseil municipal le résultat de la seconde consultation de la procédure adaptée relative au choix des entreprises de travaux, pour le lot n° 6 – Doublages cloisons, pour la construction de l'école publique élémentaire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 mai 2017 pour l'ouverture des plis. Deux offres sont parvenues à la SAFI et une offre hors délai :

- Entreprise ALB29 46.500 €
- Entreprise LAPOUS 67 000 €

Après négociation et analyse des offres, conformément au règlement de consultation, et après avoir pris connaissance de l'analyse technique et du tableau de jugement des offres, la commission des marchés adaptés propose de retenir l'entreprise ALB 29 pour un montant de 46 500 €, selon la proposition de la SAFI, sachant que l'estimation était de 42 000 €.

Vu les offres reçues,

Vu l'analyse des offres et le rapport d'analyse,

Considérant que le montant et la nature des travaux figurant dans l'offre de cette entreprise correspondent aux orientations définies par la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés dits adaptés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer à l'entreprise suivante le marché de travaux du lot n°6 « doublage- cloisons » relatifs à la construction de l'école publique élémentaire bilingue :**

		Entreprise	Base + Option (HT)
Lot 6	Doublages cloisons	ALB 29	46 500 €

- **AUTORISE la SAFI, mandataire de l'opération, à signer au nom et pour le compte du maître d'ouvrage le marché correspondant.**

OBJET : PASSATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A L'OGEC, (ÉCOLE STE JEANNE D'ARC), CODE CM170603

Madame le Maire rappelle la situation entre la commune déléguée de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec et l'OGEC de l'école Ste Jeanne d'Arc. Puis elle cède la parole à M. Stéphane LOZDOWSKI qui précise qu'une concertation a eu lieu entre le personnel concerné, la Présidente de l'OGEC, la directrice et les enseignants. Il ajoute qu'il n'y a pas de changements fondamentaux par rapport à la convention initiale juste quelques modifications d'organisation d'ordre général.

Il était nécessaire de remettre à jour cette convention dans le cadre de la commune nouvelle et afin d'harmoniser les prestations sur l'ensemble du territoire. M. LOZDOWSKI, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, souligne que pour assurer le service de restauration durant la pause méridienne à l'école Ste Jeanne d'Arc, deux agents (1 titulaire et 1 CDD de droit privé) seront mis à disposition de l'OGEC et de l'école Ste Jeanne d'Arc à compter du **1^{er} septembre 2017** pour une durée de trois ans pouvant être renouvelée par période n'excédant pas 3 années, pour y exercer à raison **de 17 heures 30** (1 agent), **et 7 heures** (1 agent) par semaine des fonctions d'agent de service et de surveillance cantine.

Par ailleurs, l'agent non titulaire de droit privé est également mis à disposition de l'OGEC et de l'école Ste Jeanne d'Arc les après-midis pour surveiller la sieste, préparer la salle de classe, assister l'enseignant,

accompagner les enfants au transport scolaire et entretenir les locaux après la classe, à hauteur de **13 heures** par semaine.

La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Ces dispositions seront incluses dans les conventions de mise à disposition établies entre la commune, l'OGEC et la direction de l'école Ste Jeanne d'Arc. Toutefois, ces dernières sont conditionnées aux effectifs de l'école Ste Jeanne d'Arc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces conventions sur la base des éléments indiqués et autorise Mme le Maire à les signer.

OBJET : PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'OGEC, CODE CM170604

Mme Gaëlle ZANEGUY précise que cette convention est en conformité avec la réglementation en vigueur puis elle présente la convention.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2010 de la commune fondatrice de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec renouvelant la convention de mise à disposition des salles du Quinquis à l'OGEC de l'école Ste Jeanne d'Arc,

Mme ZANEGUY indique à l'assemblée que dans le cadre de la commune nouvelle et afin d'harmoniser l'utilisation des locaux communaux sur l'ensemble du territoire, elle propose d'établir une nouvelle convention entre la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et l'OGEC de l'école Ste Jeanne d'Arc relative à l'occupation des salles communales situées sur la commune fondatrice de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec.

Cette convention précise les droits et obligations des deux parties signataires et confirme le cadre d'utilisation des locaux communaux pour le bon fonctionnement de l'école Ste Jeanne d'Arc.

M. Thierry BOURGOIN fait remarquer une petite erreur sur la rédaction du document puis souhaite alerter les élus quant à la salle où se déroule la cathéchèse.

Mme ZANEGUY répond sur l'organisation actuelle par rapport à la DSP avec l'association EPAL notamment pour la salle périscolaire et précise que la cathéchèse se fait dans la salle à l'étage.

M. Ronan PRUD'HOMME remercie la municipalité de permettre la continuité de la mise à disposition des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, à 33 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal adopte la convention sur la base des éléments indiqués et autorise Mme le Maire à la signer

OBJET : CONVENTION AVEC LE SDEF DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BT, EP ET CE CITE BEL AIR, CODE CM170605

Mme le Maire rappelle les travaux à la cité Bel Air et souligne la réelle nécessité de ces travaux d'effacement des réseaux car les poteaux datent de 1974.

Puis elle précise qu'une réunion d'information avec les riverains s'est tenue le mardi 30 mai 2017.

Enfin, elle présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques à la cité Bel Air.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau basse tension : 107 314.96 € HT
- Réseau éclairage public : 41 469.52 € HT
- Réseau communications électroniques : 24 932.14 € HT

Soit un total de 173 716.62 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 120 314.96 €

- ⇒ Financement de la commune :
- Réseau basse tension : 0 €HT
- Réseau éclairage public : 28 469.52 €HT
- Réseau communications électroniques : 29 918.57 €TTC

Soit une participation totale de 58 388.09 €

Les travaux ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est donc calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Les travaux sur le réseau de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF. Il y a donc lieu d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement des réseaux.

A l'issue, M. Yvon POULIQUEN informe l'assemblée que le syndicat intercommunal de la Penzé a passé un marché pour des travaux au niveau du réseau d'eau et assainissement pour un montant de 150 000 € HT. Les travaux devront débuter avant l'été et dureront 7 semaines.

Mme le Maire fait remarquer que l'ensemble des travaux de la cité Bel Air représente un total de plus de 320 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE à la cité Bel Air**
- ⇒ **Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 58 388.09 €**
- ⇒ **Autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF, et ses éventuels avenants.**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF, CODE CM170606

Dans le cadre de la gestion raisonnée des espaces publics, la commune n'applique plus de produits phytosanitaires sur le territoire, entraînant toutefois des contraintes pour l'entretien de certains secteurs où les exigences d'entretien sont plus élevées : cimetières, terrains de football, trottoirs sablés, cheminements doux, zones pavées...

Ainsi, Mme le Maire préconise l'acquisition de matériel de désherbage alternatif, permettant un meilleur entretien de ces zones, tout en maintenant la gestion des espaces publics, en « zéro phyto ».

Le coût total prévisionnel de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif est estimé à 13 294 € HT comprenant un désherbeur de chemin et de terrain stabilisé (7 275 €), un désherbeur thermique 2 290 €, un réciprocatrice (3 729 €).

Mme le Maire propose de solliciter le Conseil Régional et l'agence de l'eau Loire Bretagne pour une subvention et ajoute que cette opération était inscrite au BP 2017.

Le montant de la subvention de l'agence de l'eau est évalué à 5 207,60 € et à 3 891,60 € pour le Conseil Régional, les taux de subvention variant selon le type de matériel, le montant restant à la charge de la collectivité étant de 4 194,80 €.

Mme le Maire précise que cette année est la dernière année subventionnable et ajoute que l'acquisition de ce matériel apportera un réel soulagement à l'équipe technique en période estivale, pour l'entretien du cimetière notamment.

M. Josselin BOIREAU déplore l'utilisation de ROUNDUP par les particuliers et souhaiterait qu'un rappel via l'Inkanter soit fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette proposition et AUTORISE les acquisitions, ci-dessus énoncées ;
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de BRETAGNE et de l'Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE.

OBJET : APPROBATION DE LA REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SIVU CENTRE DE SECOURS SUITE A SA DISSOLUTION, CODE CM170607

Mme le Maire rappelle l'historique du SIVU centre de secours et sa dissolution au 30 juin 2017. Puis elle cède la parole à M. Stéphane LOZDOWSKI, Président du SIVU, qui précise que le Préfet souhaitait la dissolution du SIVU au 31/12/2016 mais les délais étant trop courts une prolongation de 6 mois nous a été accordée. La décision revenant au comité syndical. Il rappelle les différentes décisions prises par le SIVU depuis le 5 décembre 2015 et ajoute que le centre de secours n'est pas menacé pour l'instant.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016 326-0001 du 21 novembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thégonnec,

Vu les précédentes délibérations du comité syndical en date du 5 décembre 2015, du 25 juin 2016 et du 22 décembre 2016 se prononçant, respectivement, sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), sur la dissolution du syndicat et sur la répartition de l'actif et du passif,

Vu le courrier du Préfet en date du 26 décembre 2016 accordant un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2017 pour fixer les conditions de liquidation du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thégonnec,

Vu la délibération du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie en date du 20 mai 2017 fixant la répartition de l'actif et du passif aux communes membres,

M. LOZDOWSKI informe le Conseil Municipal du montant de la quote-part revenant à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, à savoir :

COMMUNE	Population DGF 2016	Répartition invest 0.9156 €/hab	Répartition fonct 1.2680€/hab	TOTAL
ST THEGONNEC LOC EGUINER	3163	2896.04	4010.60	6906.64

Il précise, en outre, que le comité syndical du SIVU a décidé de céder l'intégralité de l'actif et du passif à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner conformément à l'état de liquidation établi par le Trésorier de Morlaix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > **ACCEPTÉ** la répartition ainsi proposée par le comité syndical du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie.
- > **PREND** acte des opérations d'ordre à intégrer au budget communal 2017 selon le tableau joint établi par le Trésorier de Morlaix

OBJET : CESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES DU SIVU CENTRE DE SECOURS ABRITANT UNE PARTIE DU BATIMENT ET L'ANTENNE RELAIS, CODE CM170608

Madame le Maire rappelle l'historique de cette cession de parcelles au SIVU centre de secours lors de sa création.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016 326-0001 du 21 novembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thégonnec,

Vu les précédentes délibérations du comité syndical en date du 5 décembre 2015, du 25 juin 2016 et du 22 décembre 2016 se prononçant, respectivement, sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), sur la dissolution du syndicat et sur la répartition de l'actif et du passif,

Vu le courrier du Préfet en date du 26 décembre 2016 accordant un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2017 pour fixer les conditions de liquidation du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thégonnec,

Vu la délibération du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie en date du 20 mai 2017 cédant à titre gracieux à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner les biens immobiliers suivants :

- La parcelle cadastrée AB0066 d'une superficie de 149 m² abritant l'antenne relais
- La parcelle cadastrée AB0067 d'une superficie de 1406 m² sur laquelle est édifiée l'autre partie du centre de secours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- > D'accepter la proposition de cession à titre gratuit du comité syndical du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie
- > De prendre en charge les frais d'actes notariés et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier

OBJET : DECISION PORTANT VALIDATION DES MODALITES OPERATIONNELLES DE MUTUALISATION DES MOYENS ET DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA GESTION D'UNE POLLUTION MARITIME DANS LE CADRE DU PLAN INFRA POLMAR, CODE CM170609

Le littoral de Morlaix Communauté, situé à proximité d'une des plus importantes routes maritimes mondiales, est particulièrement exposé au risque de pollution maritime. Le Maire est responsable de la gestion de la pollution sur le territoire de sa commune tant que le Préfet ne prend pas la direction des opérations de secours.

La gestion des pollutions maritimes nécessite des capacités techniques spécifiques et de prise de décision rapide dont ne disposent pas nécessairement les communes. Pour ces raisons, Morlaix Communauté a choisi de mettre en œuvre une démarche Infra POLMAR sur son territoire avec le soutien du Syndicat mixte Vigipol.

Cette démarche vise à définir une organisation intercommunale permettant de préparer les communes littorales à la gestion d'une pollution maritime dans une logique de solidarité intercommunale. À ce titre, les communes rétro littorales sont elles aussi associées à cette démarche par la mise à disposition possible de leurs moyens humains et matériels en cas de pollution.

Par délibération n°D14-064 du 17 février 2014, Morlaix Communauté a approuvé ses principes de soutien aux communes. Depuis cette date, les annexes techniques (cartographie, annuaire de crise, recensement des moyens) ont été améliorées et

mises à jour. Par ailleurs, certains points relatifs à l'organisation entre Morlaix Communauté et les communes nécessitent d'être précisés, et ont fait l'objet d'échanges en groupe de travail dédié regroupant élus et services communaux et communautaires.

L'aboutissement de ces travaux permet de proposer des modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime, présentées dans l'annexe à la présente délibération.

Vu la délibération du conseil municipal portant engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR développée par Vigipol à l'échelle de l'intercommunalité ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 février 2010 portant engagement de Morlaix Communauté dans cette démarche Infra POLMAR ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Morlaix Communauté du 17 février 2014 portant sur les principes de soutien de Morlaix Communauté aux communes dans le cadre du Plan Infra POLMAR ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Morlaix Communauté du 19 décembre 2016 approuvant les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime dans le cadre du plan Infra POLMAR ;

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modalités présentées en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- > d'approuver les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime dans le cadre du plan Infra POLMAR
- > d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces modalités.

OBJET : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REFERENTS INFRA POLMAR, CODE CM170610

Mme Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2017 portant engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR développée par Vigipol ;

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire. Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise.

Mme Le Maire souligne que Vigipol conseille aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu

De plus, dans un souci de cohérence, Vigipol préconise que le référent élu de la démarche Infra POLMAR soit aussi le délégué de la commune au comité syndical de Vigipol. Il a ainsi une vision globale des missions assurées par le Syndicat mixte au service de ses adhérents.

Mme Le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

- > référent élu Infra POLMAR : RAOULT Françoise, chargée du PLUi et de l'aménagement
- > référent technique Infra POLMAR : GOURMELON Ronan, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- > d'approuver les désignations proposées ci-dessus
-

OBJET : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 2017 A JUILLET 2020, CODE CM170611

Mme Gaëlle ZANEGUY informe l'assemblée que l'école publique François-Marie Luzel a fait part de son souhait de pouvoir bénéficier d'une heure d'initiation hebdomadaire à la langue bretonne pendant 30 semaines au cours de l'année scolaire 2017-2018 dispensées par une association habilitée, demande validée par l'inspection académique. Puis elle présente le projet en précisant que cette initiation s'inscrit dans le schéma départemental de la langue bretonne et va dans le sens du bilinguisme à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Les heures d'initiation se réalisent dans le cadre d'un dispositif organisé conjointement entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le Conseil Départemental, les communes et des associations habilitées à intervenir dans les écoles. Pour notre Commune il s'agit de l'association Kerne Léon Treger (KLT).

Le financement se fait de la façon suivante :

- Le Conseil Départemental prend à sa charge 50% du coût
- La commune prend en charge également 50% auquel vient s'y déduire la participation de la Région.

Soit le calcul suivant : 1 h x 60 € x 30 semaines = 1 800 €

- Conseil Départemental : 900 €
- Commune (déduction de la participation régionale estimée à 300.30 €) : 900 – 300.30 = 599.70 €

Le Conseil Départemental propose à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner de passer une convention précisant les modalités de financement du dispositif pour une durée de 3 ans à compter de septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **Accepte la convention proposée par le Conseil Départemental et autorise Madame le Maire à la signer.**

OBJET : CESSION DELAISSES COMMUNAUX A LA ZONE DE LA GARE : MODIFICATION A APPORTER A LA DELIBERATION N°CM170404, CODE CM170612

Lors du conseil municipal du 20 avril 2017, Mme le Maire avait exposé à l'assemblée une proposition d'acquisition de délaissés communaux, situé à la Zone de la Gare près du garage Bosseur, par M. Christophe CHAPALAIN. Cette cession n'a pas d'impact sur la desserte des parcelles et n'entravera pas la circulation, l'accès à la gare étant également maintenu.

Les délaissés concernés sont :

Parcelle ZN 24 d'une surface cadastrée de 6 a et 60 ca
Portion de la parcelle ZN 51 d'une surface de 8 a 98 ca

Mme le Maire propose de fixer un prix de cession à 0,50 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur, M. Christophe CHAPALAIN.

Ce dernier ayant formulé, auprès de l'Etude de Maître Broudeur, une demande de réaliser cette acquisition par l'intermédiaire de la SCI TI-GARE, ayant son siège à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner au lieu-dit Cosrouet, dont il est co-gérant, il convient de modifier la délibération n°CM170404 prise lors du conseil municipal du 20 avril 2017, à savoir :

Le nom de l'acquéreur est la SCI TI-GARE et non plus Monsieur Christophe CHAPALAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

13 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Travaux sur cahier des charges concernant le restaurant scolaire :
 - Appel d'offres lancé en mai
 - 6 prestataires ont fait une visite des lieux
- Charte des ATSEM à l'étude au comité technique du CDG

Commission affaires sociales, CCAS, Logement réunie le mardi 2 mai

- La chasse aux friandises organisée à Loc-Eguiner Saint-Thégonnec le 13 mai a été un réel succès et a réuni 70 enfants (-10 par rapport à 2016).
- Inauguration des 8 logements sociaux à Penn Ar Park
- La commission culture a cédé le bénéfice du spectacle « A chacun son cirque » joué par le théâtre de la Corniche le samedi 27 mai. Un don de 102 € a été remis au CCAS. 21 personnes seulement étaient présentes au spectacle.
- Prochaine réunion le 8 juin 2017.

Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et nature:

- Une réunion est programmée le 28/06/2017 concernant l'hippobus
- L'équipe de l'étude de chantier bénévole sera présente cette année du 4 au 25 août 2017
- Samedi 17 juin organisation d'une matinée d'arrachage des plantes invasives
- Jardin partagé de Penfao : une réunion est prévue le 9 juin pour établir un règlement

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle

- Appel à candidatures infructueux pour le commerce de proximité. 11 candidats ont répondu mais n'ont pas donné suite. Les projets des candidats ne correspondent pas à l'état actuel du bâtiment ou répondent plutôt à une reprise d'activité qu'à un projet de création. La commission va travailler sur un projet alternatif. Une réunion avec la CCI, Morlaix Communauté et le FIA va avoir lieu prochainement.
- Mise en vente de la maison Beuzit => une estimation des domaines a été faite en séparant le terrain nu pour 35 000 € et la maison pour 60 000 €.
- Bâtiment face à la mairie (ancien cabinet dentiste) => ces bâtiments sont à vendre. Une étude de faisabilité eut lieu avec Finistère Habitat qui pourrait donner des opportunités d'installation pour des professions paramédicales. La demande est forte et le futur pôle médical ne dispose plus de locaux libres. Mme le Maire précise qu'elle a déjà reçu sur RDV des professionnels de santé demandeurs (dentiste, podologue, psychologue, psychomotricien...).

Mme le Maire rappelle les atouts que présente le site pour attirer les professionnels de santé :

- Proximité du pôle médical
- Proximité de la voie express
- Facilité de stationnement avec Park An Iliz

- Un troisième bâtiment communal pourrait être mis en vente. Il s'agit des longères qui se situent au-dessus du magasin UTILE. Pas de projet pour le moment mais une demande d'estimation va être faite auprès des services des domaines.

Mme le Maire précise que ces longères ont été achetées il y a une quinzaine d'années pour créer un centre d'interprétation des enclos paroissiaux. Mais Morlaix Communauté et la Communauté de Communes de Landivisiau ont déjà créé leur centre d'interprétation des enclos paroissiaux, il n'y en aura donc pas à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Elle ajoute également que la maison Beuzit avait été achetée dans l'intention d'y installer les syndicats de la Penzé et du Haut Léon. Mais la loi Notre a confié la compétence eau et assainissement à la communauté d'agglomération. Il n'est plus utile de conserver ce patrimoine.

Mme Sophie GALLOUEDEC interroge alors Mme le Maire sur le devenir de la maison LE BRAS. Mme le Maire lui répond que ce bâtiment est à garder car il est idéalement situé près de l'école et du centre Ti Glas, dans l'hypothèse où le projet de bibliothèque verrait le jour dans ce bâtiment. Cela libèrerait un bel espace pour le centre Ti Glas. De plus, dans un avenir tout proche, le jardin de la maison LE BRAS est destiné à recevoir provisoirement la classe mobile pour la rentrée prochaine.

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication:

- Bulletin municipal en cours de préparation. Marylaure POULIQUEN rappelle que la date limite de dépôt des articles est repoussée au mardi 6 juin 2017 à 12 heures dernier délai.

- Enclos en musique : 17 concerts cet été

⇒ 8 en juillet

⇒ 9 en août

- Journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2017 avec cette année un géocaching organisé par Stéphane D'HABIT

- Emilie MESSENGER ajoute qu'un spectacle « Arts de Rue » avec la Cie XAV TO YLO accompagnée de la Cie « Théâtre Impro de Morlaix » est programmé le 28 juillet.

- Regroupement avec la « Charrette aux merveilles » un spectacle prévu sur les vacances scolaires d'octobre.

- Spectacle de marionnettes le 1^{er} décembre destiné aux enfants de 5 à 10 ans

- Charte sur la programmation culturelle

- Solliciter des Compagnies ou des spectacles

- Renouvellement du label « Villages Etape ». Deux représentantes ont passé la journée du 1^{er} juin pour une visite de la commune. Le matin avec Stéphane D'HABIT et l'après-midi avec Gwen CROSNIER. Le dossier doit être retourné pour fin juillet et sera instruit courant octobre-novembre au ministère. Depuis le dernier label, des améliorations ont été apportées sur la commune :

⇒ ouverture de la crèche

⇒ aménagement de la rue de Kerizella

⇒ l'installation de toilettes publiques avec un parking

- A noter sur les agendas la sortie annuelle personnel-élu le samedi 23 septembre 2017

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- le 6 juin une réunion avec les riverains est programmée concernant la circulation dans le bourg et la sécurité aux abords des écoles. Un travail en amont avec la commission d'aménagement et les services techniques a été réalisé. Il s'agit pour l'instant juste d'une information aucune décision n'a été prise.

⇒ Directive : sécurité des enfants avant tout et fluidité de la circulation

⇒ Constat : vitesse et dangerosité

⇒ Propositions : 1- diaporama pour montrer la situation

2- période d'essai de juin à octobre 2017

3- étude ARTELIA => 2000 véhicules/jour

=> 350 enfants /jour

Intervention de Sophie GALLOUEDEC et Pierre-Antoine DEAL concernant notamment :

- Demi-tour difficile devant la crêperie

- Passage des poids lourds dans le bourg

- Inclure les commerçants dans le projet

Mme le Maire précise que le test est indispensable pour se rendre compte de la situation et qu'il faut impérativement trouver une solution car des enfants ont déjà été bousculés par des rétroviseurs de voitures.

Sébastien NORMAND ajoute qu'un radar pédagogique va être installé prochainement dans cette rue.

Commission des travaux, voirie et services techniques réunie le 11 mai 2017 :

- Achat alternatif gyrobroyeur
- Achat désherbeur mécanique
- Démonstration désherbeur thermique
- Marché à bons de commande voirie : Budget de 115 000 € sur les 120 000 alloués.
- Réunion avant projet cité Bel Air du 30 mai 2017.

14 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente LE VAGUERESSE Mickaël – Bien situé 23 Coat Ar C'hastel
- Vente CADIOU Joël et SALAUN Laurence – Bien situé Menez Rouz
- Vente BAUDOIN Sébastien – Bien situé 4 rue Ja'kez Kerrien
- Vente MILIN Yvette Marie – Bien situé avenue de Kerizella
- Vente terrain BOUZIANE Franck et CORRE Françoise – 54 rue de la gare

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Travaux charpente mairie (étude)	KONSTRUCTIF	3 700.00 €
Auto laveuse restaurant scolaire	GAMA 29	2 495.24 €
Panneaux signalisation rues et route Kerambloch	ISO SIGN	8 321.60 €
Broyeur polyvalent	Ets BOSSEUR	5 700.00 €
Mobilier nouvelle classe	UGAP	3 505.52 €
Eclairage abords pharmacie et maison médicale	SDEF	9 951.29 €
Marché à bon commande voirie n°2	EUROVIA	91 432.15 €
Marché à bon commande voirie n°3 (parking pôle médical)	EUROVIA	32 180.50 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Dotations de l'Etat pour l'année 2017 : pour mémoire 2016
 - Dotation solidarité rurale (DSR)..... 225 975 € 197 378 €
 - Dotation forfaitaire (DGF) 340 179 € 338 745 €
 - Fond Péréquation Ress. Intercom. & Comm (FPIC) 53 120 € 59 987 €
- Le Conseil Départemental a communiqué le bilan départemental du SPANC consultable en mairie
- Deux associations ont remercié la municipalité pour les subventions versées cette année. Il s'agit de l'association « Les Amis de Sainte Brigitte » et l'Association des Paralysés de France.
- Fête des familles au centre Ti Glas le vendredi 23 juin 2017
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) informe ses ressortissants de la possibilité des démarches à effectuer à la Maison des Services Au Public (MSAP). Information à diffuser.
- M. Mickaël DOSSAL informe qu'une journée portes ouvertes aura lieu le mercredi 21 juin à partir de 10 heures dans son exploitation de production bovine. Buvette et restauration sur place.
- M. Hervé DERRIEN informe qu'un circuit VTT totalement balisé est mis en place sur la commune. Pas de communication faite encore sur le sujet car il s'agit d'un projet communautaire entre les communes de Pleyber Christ, Plounéour Menez et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

- Le comité de jumelage a passé le week-end de l'Ascension à Silverton (Angleterre) (35 personnes) pour fêter les 10 ans de jumelage. Un échange d'arbres a eu lieu avec 3 pruneliers.
- Cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre de la construction de l'école le mardi 13 juin à 17 heures sur place
- Rappel de la date des inaugurations des trois réalisations communales (plateau multisports, Avenue de Ker Izella, sanitaires près de l'église) le 23 juin à 10 h 30.
- Le dimanche 25 juin l'entreprise MUSCIDIA (élevage d'insectes) ouvre également ses portes.
- M. Hervé DERRIEN lance l'invitation au trail de la Penzé le dimanche 11 juin à Guiclan avec 3 parcours 5 – 8 et 12 km
- Rappel des élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Clôture de la séance à 22 h 50

Affiché le 12 juin 2017.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylauré	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	